



EXTRAIT DU PROCÈS-VERBAL  
DES DÉLIBÉRATIONS DE LA  
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU SUD  
CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU  
VENDREDI 29 MAI 2020

N° 17 / 2020

En exercice : 30

Présents : 13  
Absents : 17  
Procuration : 0  
Votants : 13

Pour : 13  
Contre : 0  
Abstention : 0

Étaient présents :

Ismaila MDEREMANE SAHEVA, Mohamadi-Colo SOILIH-MADI, Attoumani Black ABDULLAH, Anrifina ASSANI, Chamsia DJIHADI SOILIH, Ali-Moussa MOUSSA-BEN, Zouhouria FOUNDI CHEBANI, Fonte IBRAHIM, Zalihata ABOUDOU, Thomas INOUSSA, Soidridine MADI, El Farsi SAID, Salami ASSANI,

**Objet :**  
**Attribution de  
subvention exceptionnelle :**  
**Association Ciné Musafiri**

Étaient absents :

Mouhamadilmounir ABDALLAH, Chadhouli ABDOU, Mouslim ABDOURAHAMAN, Nourou ANDJIBOU, Elline HEDJA, Angatahi MELA, Tahanlabati Tissianti OILI AHAMADI, Rifcati OMAR-FOUNDI, Fatima SALIM, Mariama MHIDINI, Hidahya MAHAFIDHOU, Abdoullatuf MADI, Hanima IBRAHIMA, Mariame BACO OUSSENI, Saandia BOINA, Chaharani BAMANA, Soilihi AHMED,

Procurations : Néant

NOTA :

Le Président certifie que le compte rendu de cette délibération a été affiché à la porte du siège ainsi que sur le site [www.ccsud.yt](http://www.ccsud.yt) de la Communauté de Communes le 25/06/2020

L'an deux mille vingt, le 29 du mois de mai, le conseil communautaire s'est réuni au siège sur convocation du Président, adressée à chaque conseiller communautaire, le 23 mai 2020, conformément aux articles L2121-1 à L2121-17 du CGCT sous la présidence de Monsieur Ismaila MDEREMANE SAHEVA. Conformément à l'article L2121-15 du CGCT, Monsieur El Farsi SAID a été désigné pour remplir les fonctions de secrétaire de séance. Conformément à l'article 10 de la loi n°2020-290 du 23 mars 2020 d'urgence pour faire face à l'épidémie de covid-19, le quorum est atteint lorsque le tiers de leurs membres en exercice est présent.



Le Président,  
Ismaila MDEREMANE SAHEVA

**Vu** la loi n°2010-1487 du 7 décembre 2010 relative au Département de Mayotte ;  
**Vu** l'article 107 de la Loi n° 2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République ;  
**Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment les articles L. 5214-16 relatif aux compétences des EPCI ;  
**Vu** la loi n°2020-290 du 23 mars 2020 d'urgence pour faire face à l'épidémie de covid-19 ;  
**Vu** le courrier de l'association Ciné Musafiri du 14 mai 2020 sollicitant la CCSud pour l'attribution d'une subvention exceptionnelle ;

**Considérant** la fermeture des portes de la salle de Cinéma du Pôle Culturel de Chirongui sous propriété de la CCSud provoquée par la pandémie COVID-19 ayant grandement mis en difficulté l'association Ciné Musafiri exploitant ledit Cinéma ;

**Considérant** la mise au chômage partiel de cinq de ses employés et l'insuffisance de trésorerie dont l'association dispose ne permettant pas une reprise d'activité sereine, ce qui à court terme compromettrait la poursuite de l'exploitation de la salle de Cinéma ;

**Considérant** l'opportunité pour la CCSud d'apporter une aide exceptionnelle à l'association lui permettant une préparation adéquate pour la réouverture souhaitée prochainement ;

**Considérant** la demande formulée par l'association Ciné Musafiri pour l'attribution de 10 000 euros de subvention exceptionnelle ;

Il est proposé au Conseil Communautaire d'approuver l'attribution d'une subvention exceptionnelle de 10 000 euros pour aider l'association Ciné Musafiri, exploitant la salle de Cinéma du Pole Culturel de Chirongui à faire face à la crise sanitaire COVID-19.

Après avoir entendu l'exposé du Président et après en avoir délibéré, Le Conseil Communautaire à l'unanimité,

Décide :

**Article 1 :** D'attribuer une subvention de 10 000 euros à l'association Ciné Musafiri telle que présenté ci-dessus ;

**Article 2 :** D'imputer cette dépense au chapitre 65 du budget principal de la CCSud ;

**Article 3 :** D'autoriser le Président à signer tous documents, actes et/ou conventions nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Ainsi délibéré, les membres du Conseil Communautaire ont signé sur la liste d'émargement.

Fait à Bandjere, le 25 Juin 2020

Le Président



Ismaila MDEREMANE SAHEVA



Midaïn SAID SOILIH I &lt;midain.said-soilihi@ccsud.yt&gt;

---

**CCSUD: Délibération n°17/2020\_Attribution de subvention  
exceptionnelle\_Association Ciné Musafiri**

1 message

---

**CCSUD | ACTES ADMINISTRATIFS | TRANSMISSION DRCL** <actes@ccsud.yt>

26 juin 2020 à 11:30

À : controle-de-legalite@mayotte.pref.gouv.fr

Cc : Chanoor CASSAM &lt;dgs@ccsud.yt&gt;, Saffaride AYOUBA &lt;saffaride.ayouba@ccsud.yt&gt;

Madame, Monsieur,

Veuillez trouver sous-pièce jointe la Délibération N°17/2020

- **Objet** : Attribution de subvention exceptionnelle \_ Association Ciné Musafiri
- **Date de transmission à la DRCL** : 26/06/2020
- **Collectivité émettrice** : Communauté de communes du Sud
- **Personne en charge du suivi de l'acte** : **AYOUBA Saffaride**, adresse électronique : [saffaride.ayouba@ccsud.yt](mailto:saffaride.ayouba@ccsud.yt),  
téléphone : 0639 28 40 28

Bien cordialement.

**Communauté de Communes du Sud**

43 rue Mkoumafejou

*Ancienne Mairie - 97660 Bandrélé*

Tel : 02.69.62.27.44

Courriel : [contact@ccsud.yt](mailto:contact@ccsud.yt) - Site : [www.ccsud.yt](http://www.ccsud.yt)**DELIB N°17.pdf**

619K



Midaïn SAID SOILIHI <midain.said-soilihi@ccsud.yt>

---

**Accusé de réception (was: [INTERNET] CCSUD: Délibération n°17/2020\_Attribution de subvention exceptionnelle\_Association Ciné Musafiri)**

1 message

---

**Controle de legalite** <controle-de-legalite@mayotte.pref.gouv.fr>

26 juin 2020 à 11:35

À : CCSUD | ACTES ADMINISTRATIFS | TRANSMISSION DRCL <actes@ccsud.yt>

Bonjour

Nous accusons reception de votre message.

Prefecture de Mayotte

BP. 676 Kaweni - 97600 Mamoudzou

Bien cordialement.